

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom RAZAFIMANJATO CHELLA
Adresse mail compta@adars.fr

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale ASS DEP ACCUEIL READAPTATION SOCIALE
Siren 321029464
Code NAF 88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.
Adresse 102 RUE DE CLERMONT 60000 BEAUVAIS

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 115

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 2.30
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 37

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 3.90
Résultat final en nombre équivalent de salariés 1.10
Population envers laquelle l'écart est favorable femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 25
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
Nombre de points obtenus 35

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	0
Nombre de points obtenus	0

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	5
Sexe des salariés sur-représentés	-
Nombre de points obtenus	10

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	82
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	82
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	31/03/2023
Site Internet de publication	www.adars.fr
Modalités de communication auprès des salariés	-